

Arrondissement d'AVESNES
Commune de EPPE-SAUVAGE - 59198
Tableau des Obligations diverses

CODE	INTITULE	ORIGINE	GESTIONNAIRE
I.1	Conservation du Patrimoine naturel		
PNR	Parc Naturel Régional	Parc Naturel Régional de l'Avesnois	DREAL
NATURA 2000	Zone Natura 2000 – ZSC Zone spéciale de conservation	- Forêt, bocage, étangs de Thiérache - Forêts, bois, étangs et bocage herbager de la Fagne et du Plateau d'Anor	DREAL
ZNIEFF de Type 1	Zone Naturelle d'Interet Ecologique Faunistique et Floristique	- Forêt domaniale du Val joly, Bois de Nostrimont et bois de Fetru - Vallée de l'Helpe majeure entre le Lac du Val Joly et Ramousies - La forêt de Trelon et ses lisières - Forêt domaniale de l'Abbé Valjoly et ses lisières - Haute vallée de l'Helpe majeure entre Wallers-Trélon et le lac du Val-Joly	DREAL
ZNIEFF de Type II	Zone Naturelle d'Interet Ecologique Faunistique et Floristique	Complexe écologique de la Fagne forestière	DREAL
I.2	Ressources en eau		
SAGE	Territoire de SAGE	Sambre	DDTM
ZHESAGE	Zone Humides à enjeu des SAGE	zone humide	Sage
ZDHSAGE	Zone à dominantes Humides du Sdage de 2009	Présence de zones à dominante humide. Voir le Sage pour les délimitations des zones humides	Agence de l'Eau Artois Picardie
I.3	Conservation du patrimoine culturel		
ARCHEO	Zone de préemptions archéologiques	Présence de zones archéologiques préventives	DRAC
P.D.I.P.R.	Plan Départemental des Itinéraires De promenade et de Randonnée	Délibération du conseil général du 15/06/1992 complétée le 15/11/1993 Sous réserves D'actualisation Par le Conseil Général	Conseil Général
MH	Monuments Historiques	Eglise St Ursmar Ins.M.H. du 23/04/1947 Oratoire Notre-Dame de Liessies Ins.M.H. du 14/04/1947	DRAC
II.1	Risques Naturels Inondations		
PPRN	Plan de Prévention des Risques Naturels (Approuvés et prescrits)	Helpe majeure	DDTM
AZI	Atlas de Zone Inondable	AZI07 Helpe majeur	DREAL DDTM/Ssrc

Arrondissement d'AVESNES
Commune de EPPE-SAUVAGE - 59198
Tableau des Obligations diverses

II.2	Risques Naturels et Mouvements de Terrain		
ARGILE	Aléa retrait gonflement Argile	Faible	BRGM DDTM/Ssrc
SEISME	Aléa sismique	Modéré	BRGM DDTM/Ssrc
V.1	Participations financières (à compter du 01/03/2012)		
	TAXE D'AMENAGEMENT	2 % D.C.M. Du 29/11/2011	DDTM
	- Part Communale		
	- Part Départementale	1,45 % D.C.M. Du 28/11/2011	DDTM